

les Colonels et Cappitaines ont mis leurs affaires a la Cour en assez bon estat pour la mauuaise saison".

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 37, 105-106

63

1652 März 4.

A

SCHREIBEN [VON BEAT II. ZURLAUBEN AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN
JEAN DE LA BARDE]

"Nonobstant l'incertitude des affaires & les troubles interieures dans la france [Fronde]", beginne man hierzulande allmählich ungeduldig zu werden. Ueberall mache sich Groll gegen die Freunde Frankreichs breit; auch werde bereits damit gedroht, die Truppen heimzubeordern und deren Hauptleute der begangenen Transgressionen wegen gerichtlich zu belangen. Angesichts des Umstandes, dass das Bündnis ausgelaufen sei und man seit längerem keine Pensionen mehr erhalten habe, dürften diese Drohungen nicht auf die leichte Schulter genommen werden. "Il est vray qu'on a Subiect de se plaindre, mais point de raison de porter de la haine & de l'envoye[r] a ceux qui Sont en service veu le deffault de leurs payements: - plustost deburoit on avoir compassion avec plusieurs Capitaines cy devant licentiés, qui au lieu de proffiter, ont perdu Leurs propres biens." Doch hoffe man, dass sich das Blatt bald wieder zum bessern kehren werde.

Konzept, in franz. Sprache
AH 37, 106^r

64

1650 März 4., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN AMMANN
[BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Il n'y a point de fin en l'affaire des Cappitaines on leur a offert d'abord quatre cents mil livres depuis sur ce que tout le monde disoit par deça que si l'on ajoustoit quelque chose a cette somme jls se contenteroient On leur

a offert six Cents mil livres mais cela ne les a pas encore contentez On leur a ensuite proposé de leur donner outre cela huict cents mil livres sur des Coupes de bois qui est un fonds tres certain en france mais jls ont trouvé des difficultes en cette proposition Enfin on leur offre les quatre Cents mil livres Comptant et les deux millions qui estoient destines pour les montres Courantes le tout sur leur service passé en faisant un autre fonds pour les montres Courantes Cequi fait a peu pres tout cequi Leur est deu Mais jlz demandent encore qu'on leur reassigne Trois Cents mil livres de 1648 Sur quelque fonds prompt a recevoir C'est a dire qu'il n'y a point de quartier ny d'accommodement avec eux en quoy s'ils persistent je vois les choses en mauvais estat. Les Cappitaines des gardes [worunter sich auch Heinrich II. Zurlauben befand] Commencent aussy a se remuer en quoy jlz n'ont pas mauvaise raison mais c'est augmenter nos difficultes J'ay escrit pour eux par ceux que j'ay depeché a paris affin qu'on ne laissast pas leur jnterest en arriere."

Die Spanier hätten die Festung Link eingenommen. Diese schienen nun von dort aus gegen Gravelines vordringen zu wollen. [Jacques Rouxel], der Comte de Grancey, "qui en est Gouverneur", habe sich daher umgehend dorthin verfügt.

Dem Vernehmen nach beabsichtige sich der König [Ludwig XIV.], in die Champagne zu begeben. Von dort wolle er dann nach dem Burgund weiterziehen, "ou M [César Duc] de Vandosme est desia pour Gouverner cette Province et reduire seurre en l'obeissance du Roy".

"M [Henri de La Tour d'Auvergne, Vicomte] de Turenne ne bat plus que d'une Aile depuis que les Compagnies de Cavalerie de Condé et Conty qui l'alloient joindre ont este deffaites par M [Henri de Senneterre, Marquis] de la ferté seneterre Gouverneur de Lorraine et que Damvilliers et Clairmont [Clermont-en-Argonne] ont esté reduits a l'obeissance de sa Majeste."

"Nota gibt mir nit Andtwort über myne Puncten: des Zuo Zürich empfangnen geldts halber. Item dess Junkhers [Johann Jakob?] Von Staal wegen."

Original, in franz. Sprache, mit Siegel. Dorsualnotiz von Beat II. Zurlauben. AH 37, 107-108 - Blatt 108^r leer